



**PLAN D'ACTION
EN AGRICULTURE
URBAINE
2020-2025**

ENRICHIR LE CHAMP DES POSSIBILITÉS

Version préliminaire pour consultation publique
Mars 2020

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
L'AGRICULTURE URBAINE : C'EST QUOI?	6
LES PRATIQUES ACTUELLES	10
LES OBJECTIFS POUR 2025	13
LES AXES DE DÉVELOPPEMENT	14
LA MISE EN ŒUVRE	33
ANNEXE	35

CONTEXTE

La Ville de Québec place l'alimentation de proximité, saine et durable, au cœur de la qualité de vie des citoyens. C'est pourquoi elle adoptait en 2015 la *Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015-2025*¹. Elle y inscrivait l'intérêt de ramener l'agriculture en ville et donc de développer l'agriculture en milieu urbain.



¹ VILLE DE QUÉBEC. *Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015-2025*, 24 p. [ville.quebec.qc.ca].

De cette vision découle aujourd'hui le Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2025. L'agriculture urbaine connaît un essor marqué partout dans le monde. Il en est de même à Québec. Les entreprises, les organismes et les projets d'agriculture urbaine se sont multipliés sur le territoire.

Les changements climatiques, l'insécurité alimentaire, le besoin de vivre dans un environnement sain, la volonté de faire sa part pour réduire son empreinte environnementale, le plaisir de cultiver, de manger frais, d'être près de la nature sont parmi les raisons qui encouragent la pratique de l'agriculture urbaine et l'intérêt envers les marchés de proximité.

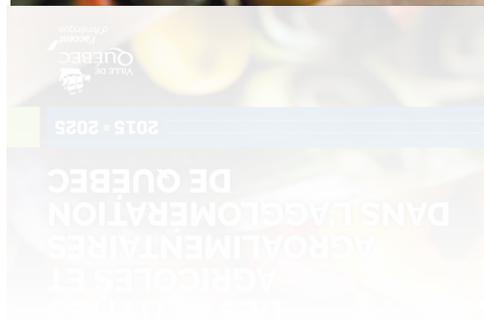
Le Plan d'action en agriculture urbaine s'inscrit en cohérence avec les orientations municipales en matière de vivre-ensemble, d'environnement et d'accessibilité universelle, et s'harmonise avec les outils de planification existants.

L'intérêt des citoyens de Québec envers l'agriculture urbaine ne cesse de s'intensifier comme le démontre la forte participation à la plateforme de consultation et l'engouement que suscite le jardinage notamment :

2 100 visites de la plateforme de consultation

1 415 questionnaires remplis

81 % des répondants aménagent un potager sur leur lieu de résidence



L'AGRICULTURE URBAINE : C'EST QUOI?

Dans ce plan d'action, l'agriculture urbaine est définie comme toute activité agricole pratiquée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Elle désigne principalement la production de végétaux comestibles et l'élevage de petits animaux à l'intérieur de la ville. Elle s'intéresse aussi à la distribution de proximité.



LES PRATIQUES CONSIDÉRÉES DANS CE PLAN D'ACTION

- Les jardins potagers, qu'ils soient privés, communautaires ou collectifs, qu'ils soient au sol, sur les toits ou sur les murs.
- Les petits élevages (abeilles, poules).
- Les aménagements avec des plantes comestibles ou des plantes favorables aux insectes pollinisateurs.
- Les entreprises pour qui l'agriculture urbaine constitue une activité économique.
- La mise en marché de proximité.



Photo : Les Urbainculteurs

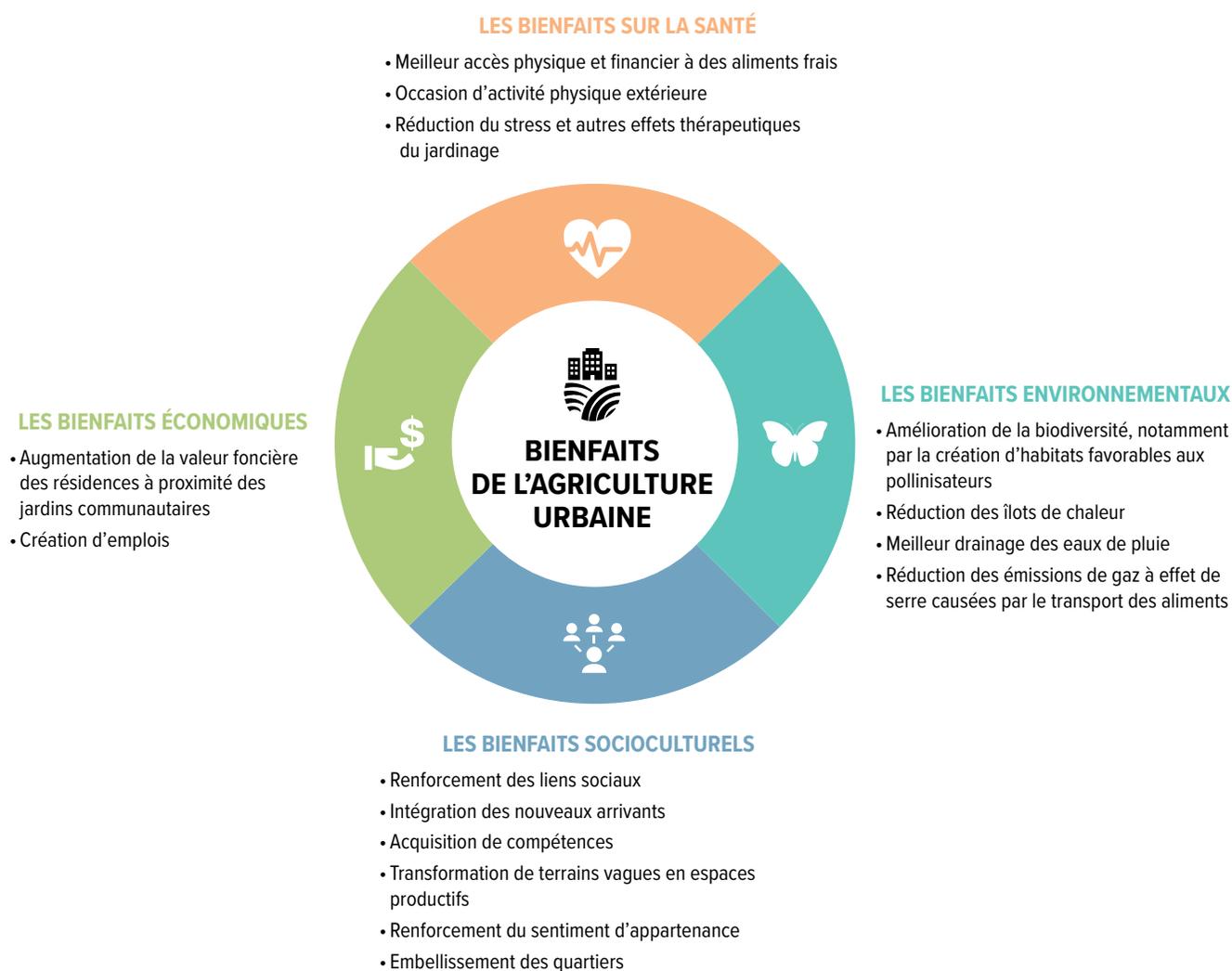


Périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation délimite l'espace éventuellement consacré à l'habitat urbain. Il inclut les secteurs déjà urbanisés et les nouveaux territoires d'expansion urbaine.

LES BIENFAITS DE L'AGRICULTURE URBAINE

Des chercheurs du *Center for a Livable Future*, un département de l'École de santé publique Johns Hopkins, ont recensé l'ensemble des nombreux effets bénéfiques de l'agriculture urbaine². Ce schéma en illustre les principaux.



2 CENT DEGRÉS. Villes nourricières, 12 effets positifs de l'agriculture urbaine sur les collectivités. 2017. [centdegres.ca].

La Ville de Québec place
l'alimentation de proximité,
saine et durable, au cœur
de la qualité de vie des citoyens.



LES PRATIQUES ACTUELLES

Un champ d'activités en pleine croissance

« Les débuts de l'agriculture urbaine à Québec remontent à 1978 avec l'aménagement de deux premiers jardins communautaires dans des quartiers centraux de la ville. C'est toutefois depuis une dizaine d'années qu'on observe une véritable montée en puissance du mouvement pour l'agriculture urbaine à Québec. »³



L'offre de jardins municipaux s'est développée au fil des années atteignant en 2019 un total de 28 jardins communautaires et collectifs*, comptabilisant 1 734 jardinets cultivés par les citoyens.

* Le **jardin communautaire** est un jardin composé de plusieurs parcelles jardinées individuellement (jardinets) par les individus, alors que le **jardin collectif** est un jardin composé d'une seule grande parcelle jardinée conjointement par un groupe d'individus.

Depuis la publication de la *Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015-2025*, plusieurs initiatives ont été déployées par la Ville :

2015 - 2016 - 2017

- > La participation financière à la Fête des semences et de l'agriculture urbaine tenue annuellement en mars à Québec (depuis 2015).
- > La mise en œuvre d'une mesure de soutien financier à l'aménagement de marchés publics de proximité (depuis 2016).
- > L'installation de ruches sur des édifices municipaux en collaboration avec l'entreprise à vocation éducative Alvéole (depuis 2017).
- > La signature de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis (2017-2019).

2018

- > La création d'un fonds pour l'aménagement de nouveaux jardins communautaires.
- > L'engagement dans le mouvement Ville amie des monarches, favorisant l'aménagement de jardins de biodiversité sur le territoire, notamment dans les jardins communautaires.
- > La participation à la Table sur l'insécurité alimentaire et soutien à des initiatives communautaires favorisant l'accès à une alimentation saine et de proximité.

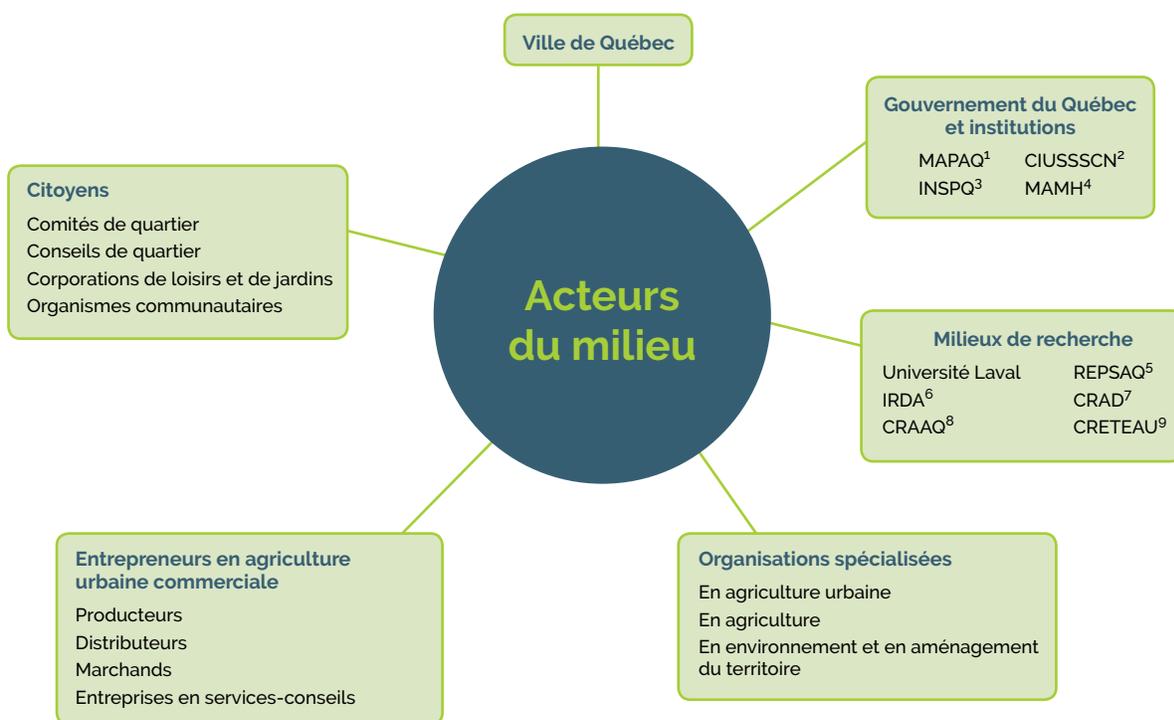
2019

- > La reconnaissance du droit des municipalités, dans le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Québec, d'autoriser l'agriculture urbaine dans le périmètre urbain et la demande qui en découle aux municipalités de déterminer un cadre réglementaire pour l'agriculture urbaine.
- > L'adoption de la réglementation autorisant l'aménagement de potagers en façade des résidences.
- > Le déploiement d'un nouveau programme de subvention à l'aménagement de jardins partagés sur des propriétés non municipales.
- > Réception de la certification Ville amie des monarches - mention Argent.
- > L'ouverture du Grand Marché de Québec qui donne une place privilégiée à l'agriculture urbaine.
- > L'intégration au portail Web Cultive ta ville (www.cultivetaville.com).
- > L'appui à l'aménagement de jardins intégrant des plantes comestibles dans les places éphémères, notamment dans les îlots de chaleur urbains.

UN CHAMP RICHE ET FERTILE

L'agriculture urbaine s'inscrit à Québec dans un mouvement alimenté par le dynamisme d'un réseau d'organismes. Ceux-ci ont semé dans la ville plusieurs projets ayant porté fruit en plus de donner de la crédibilité aux diverses pratiques. L'agriculture urbaine se situe maintenant au cœur des priorités de la Ville de Québec, appuyée dans son élan par l'amplification de l'intérêt du public au cours des dernières années.

Principaux acteurs en agriculture urbaine



SYGLES ET ACRONYMES

- 1 MAPAQ** : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
2 CIUSSSCN : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
3 INSPQ : Institut national de santé publique du Québec
4 MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
5 REPSAQ : Recherche participative pour comprendre le système alimentaire de Québec

- 6 IRDA** : Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
7 CRAD : Centre de recherche en aménagement et développement
8 CRAAQ : Centre de référence en agriculture et agroalimentaire
9 CRETEAU : Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert du Québec en agriculture urbaine

LES OBJECTIFS

Enrichir le champ des possibilités en matière d'agriculture urbaine à Québec, soit :



Faciliter la réalisation des initiatives des acteurs de l'agriculture urbaine tout en assurant leur insertion harmonieuse dans le milieu;



Faire valoir les multiples bénéfices de l'agriculture urbaine dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et de l'environnement;



Intégrer l'agriculture urbaine dans les approches municipales de planification et de gestion.

LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

Dans son plan d'action, la Ville de Québec s'intéresse à plusieurs facettes de l'agriculture urbaine, consciente qu'il s'agit d'un outil important pour répondre à de nombreux enjeux du 21^e siècle comme l'insécurité alimentaire, la réappropriation de l'espace urbain par les citoyens, la protection de la biodiversité et la résilience aux changements climatiques.



7 AXES DE DÉVELOPPEMENT

Représentatif de cette large conception de l'agriculture urbaine, le présent plan s'articule autour de 7 axes de développement. Pour chacun, plusieurs actions sont proposées afin de faire de Québec une ville encore plus fertile quant au déploiement de projets en agriculture urbaine.

Axe 1 La pratique de l'agriculture urbaine par les citoyens sur leurs propriétés

Axe 2 L'offre municipale en jardins communautaires et collectifs

Axe 3 L'intégration des nouvelles pratiques dans les parcs et autres propriétés municipales

Axe 4 L'appui aux initiatives citoyennes

Axe 5 La protection de l'environnement et de la biodiversité en ville

Axe 6 L'expansion de l'agriculture urbaine commerciale

Axe 7 Le développement de marchés de proximité



Axe 1

La pratique de l'agriculture urbaine par les citoyens sur leurs propriétés

Je fais de l'agriculture urbaine à la maison!

L'aménagement d'un potager au sol, en serre ou sur le toit

La réglementation municipale à l'égard des potagers permet leur aménagement partout sur un terrain, même en façade. Elle autorise aussi l'implantation d'une serre, une seule, sur un lot résidentiel. L'aménagement d'une toiture verte, intégrant ou non un potager, est aussi permis. Toutefois, comme la végétalisation d'un toit suppose l'intégration de végétaux à même la structure du bâtiment, l'aménagement d'un toit est aussi assujéti aux normes fédérales et provinciales relatives à la construction et à la sécurité des bâtiments.

Le cadre réglementaire existant dispose déjà des éléments nécessaires à un encadrement adéquat de l'aménagement du potager sur la propriété. Les actions à poser relèvent donc principalement de la diffusion d'information et de conseils.

La garde de poules

La garde de poules en ville fait spécifiquement référence à une activité de loisir, non lucrative et de petite envergure. Elle est généralement effectuée pour la récolte des œufs et le plaisir de prendre soin de ce sympathique animal.

Autorisée à Québec sous peu, la garde de poules en ville implique le respect d'un certain nombre de conditions (exemple : 4 poules maximum et pas de coq). Celles-ci visent surtout à assurer le bien-être des poules et à restreindre au minimum les nuisances de cette pratique dans le voisinage. Afin de bonifier cette activité, la Ville s'engage à diffuser les ressources et renseignements relatifs à la garde de poules.

L'élevage d'abeilles

Il y a un réel engouement pour l'apiculture urbaine. Or, il convient d'être vigilant face à ce phénomène qui a causé, dans certaines villes, des enjeux de surabondance de ruches, qui nuisent aux abeilles indigènes.

Malgré l'existence d'une législation provinciale qui impose certaines conditions à respecter pour l'installation d'une ruche, dont l'enregistrement du propriétaire auprès du MAPAQ, il est difficile de connaître la quantité et l'emplacement des ruches qui se trouvent actuellement sur le territoire de Québec.

La Ville mise donc sur une inscription volontaire des ruches pour effectuer un premier portrait et établir un dialogue avec les propriétaires de ruches. Un cadre de gestion municipale de l'apiculture urbaine sera développé.

La gestion d'une ruche requiert plusieurs précautions et nécessite un investissement important. Dans ce domaine, la diffusion d'information est aussi requise pour minimiser les risques : surpopulation d'abeilles, gestion des reines, prévention des maladies, etc.

Le besoin d'informer la population à propos des abeilles se fait également ressentir afin de démystifier les diverses croyances et d'accroître l'acceptabilité sociale.

L'aménagement d'un jardin de biodiversité

Un parterre sain et biodiversifié est beaucoup plus favorable aux insectes pollinisateurs et aux récoltes. Ainsi, certains citoyens manifestent un intérêt à réduire la présence du gazon sur leur parterre au profit d'autres plantes. Ils désirent aussi aménager des jardins de biodiversité qui soient esthétiques et appréciés du voisinage. L'action proposée vise donc à promouvoir l'aménagement de jardins de biodiversité et à développer une certaine forme de reconnaissance visant à renforcer l'acceptabilité sociale à leur égard. La reconnaissance par Espace pour la vie de la première oasis à monarques, aménagée par la Ville en 2019 depuis son engagement comme Ville amie des monarques, offre une occasion sans pareille de faire la promotion de jardins de biodiversité auprès de la population de Québec.

NOTRE ENGAGEMENT

Favoriser la pratique d'activités agricoles urbaines comme le jardinage, l'apiculture et la garde de poules par les citoyens sur leur propriété.

Pour ce faire, les actions à poser concernent principalement la diffusion de nombreux conseils et la mise en place de mesures pour favoriser l'intégration harmonieuse de ces pratiques dans le voisinage et assurer le bien-être des espèces animales.

LES ACTIONS 2020 - 2025

Les potagers au sol, en serre ou sur le toit

- Produire et diffuser des fiches d'information sur les bonnes pratiques de jardinage au sol, en serre et sur un toit.

L'élevage d'abeilles

- Réaliser un portrait de la présence de ruches sur le territoire de la ville, basé sur un enregistrement volontaire des ruches.
- Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion municipale de l'apiculture urbaine favorisant le développement d'une pratique écoresponsable.
- Produire et diffuser des fiches d'information sur les abeilles, les exigences de gestion d'une ruche et l'importance de diversifier les plantes sur son terrain.

La garde de poules

- Rédiger et diffuser un document d'information sur la garde de poules.

L'aménagement d'un jardin de biodiversité

- Reconnaître et démontrer la valeur des jardins de biodiversité par la mise en place d'un programme de reconnaissance ou l'adoption d'une certification.
- Faire connaître au sein de la population la certification octroyée par Espace pour la vie de la première oasis à monarques aménagée par la Ville de Québec à la Maison de la littérature.



Axe 2

L'offre municipale en jardins communautaires et collectifs

Je cultive dans un jardin de la Ville!

L'augmentation de l'offre en espaces de jardinage

En plus d'être des lieux d'échanges et de rencontres, les jardins communautaires et collectifs sont des espaces qui favorisent une alimentation saine et locale. L'intérêt grandissant pour le jardinage entraîne depuis plusieurs années une augmentation des listes d'attente pour ces jardins.

La Ville s'engage à améliorer continuellement ses façons de faire pour répondre encore mieux à la demande croissante des citoyens. De nombreux enjeux devront être pris en compte afin de respecter cet engagement. L'intégration de la demande en espaces de jardinage dans les divers exercices de planification et dans tout projet de nouveaux parcs, en priorisant l'aménagement de jardins dans les secteurs denses et présentant des besoins, est nécessaire.

Le développement de nouvelles stratégies d'aménagement, pour optimiser la capacité d'accueil des jardins et servir ainsi un plus grand nombre de citoyens, constitue aussi une nécessité. Cela devra se faire par la prise en compte des besoins variés des usagers, par exemple des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite et des familles.

De plus, une demande semble se dessiner pour l'aménagement d'un jardin municipal à l'intérieur d'un bâtiment. Cela permettrait de jardiner et de produire à l'année.

La Ville de Québec compte 28 jardins communautaires et collectifs et six jardins communautaires additionnels seront aménagés d'ici 2021.

L'harmonisation et la qualité des services offerts

L'harmonisation des services offerts par la Ville en matière de soutien aux organismes responsables des jardins communautaires et collectifs doit se poursuivre afin que tous les citoyens soient servis de façon équitable et satisfaisante. La concertation entre ceux-ci est un élément clé permettant de favoriser le partage des compétences horticoles ainsi que les meilleures pratiques en matière d'exploitation de jardins.

NOTRE ENGAGEMENT

Accroître et consolider l'offre en jardins communautaires et collectifs municipaux pour favoriser l'accessibilité à un plus grand nombre d'utilisateurs ainsi qu'améliorer et uniformiser la qualité du service offert aux organismes exploitant un jardin et aux jardiniers.

Pour y arriver, les actions à poser concernent la poursuite des investissements dans l'aménagement de nouveaux jardins et le développement de nouvelles façons de faire dans la planification des projets et la gestion des activités courantes.

LES ACTIONS

2020 - 2025

L'augmentation de l'offre en espaces de jardinage

- > Poursuivre les investissements concernant la création de nouveaux jardins :
 - Développer et appliquer des outils d'analyse du territoire pour favoriser l'implantation de jardins dans les secteurs en ayant le plus besoin.
 - Créer un catalogue de terrains municipaux disponibles présentant un potentiel pour l'aménagement de nouveaux jardins.
 - Élaborer et mettre en œuvre des nouveaux standards d'aménagement des jardins municipaux.
- > Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à agrandir et réaménager des jardins existants pour augmenter le nombre de jardinets disponibles.
- > Effectuer une étude de besoins et de faisabilité pour la création d'un jardin communautaire ou collectif municipal à l'intérieur d'un bâtiment.

L'harmonisation et la qualité des services offerts

- > Élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre de gestion et de soutien municipal aux organismes exploitant un jardin communautaire ou un jardin collectif.
- > Mettre sur pied une table de concertation des organismes exploitant des jardins communautaires et collectifs municipaux.



Axe 3

L'intégration des nouvelles pratiques dans les parcs et autres propriétés municipales

Je découvre de nouvelles pratiques à Québec!

L'apiculture municipale

La Ville de Québec s'est lancée dans l'apiculture urbaine en 2017. En 2019, quatre édifices municipaux situés dans 4 arrondissements différents accueillent sur leur toit une ruche gérée par Alvéole, entreprise sociale spécialisée en apiculture urbaine. L'intention est de maintenir quatre ruches sur le toit de ces édifices et d'assurer une rotation au fil des ans quant à l'emplacement afin que les 6 arrondissements soient impliqués. Elle souhaite aussi se servir davantage de cette activité pour sensibiliser la population à la sauvegarde des abeilles et à l'importance de la pollinisation.

Compte tenu de l'engouement populaire pour l'apiculture, la Ville observe une croissance des demandes d'apiculteurs professionnels ou amateurs qui souhaitent installer des ruches privées sur des propriétés municipales, parcs naturels, toits d'édifices ou jardins communautaires et collectifs. L'intérêt des apiculteurs professionnels pour l'installation de ruches dans les parcs municipaux s'est développé notamment parce que les milieux urbains sont caractérisés par une grande diversité de plantes mellifères et parce que la contamination en pesticide y est généralement inférieure par rapport à celle des zones agricoles.

À ce jour, ces demandes sont évaluées au cas par cas, mais il s'avère nécessaire de pousser plus loin l'analyse et de soumettre ces demandes au cadre de gestion en apiculture qui sera développé (voir axe 1).

La production de miel permet à la Ville de faire des dons et de produire des cadeaux protocolaires écoresponsables. En 2019, la Ville remettait à Moisson Québec 250 pots de miel, totalisant 63 kg.

La serre de production

La serre de production permet d'allonger de façon notable la saison de culture, qui est relativement courte au Québec. Il y a conséquemment un intérêt certain pour les organismes qui gèrent des jardins collectifs et des cuisines collectives à se doter d'une serre communautaire. L'accès à un terrain propice pour l'implanter constitue cependant un enjeu majeur pour la plupart d'entre eux. Les terrains municipaux, notamment les parcs, apparaissent à première vue comme des lieux privilégiés. Bien que la serre puisse s'inscrire en complémentarité avec d'autres usages présents, elle constitue néanmoins une certaine privatisation de l'espace. Il est donc nécessaire que la Ville se dote d'un cadre d'analyse pour accueillir les demandes d'implantation de serres communautaire. Ce cadre guidera les projets de façon à limiter les nuisances dans le voisinage (bruit, lumière, odeur, etc.) et d'anticiper les incidences sur les coûts d'entretien général et les frais additionnels notamment d'électricité.

La forêt nourricière

Une forêt nourricière est un système de culture basé sur l'implantation d'arbres, d'arbustes et de plantes herbacées vivaces qui, à maturité, a besoin de peu de fertilisation et d'entretien pour produire une abondance de récoltes diverses⁴. L'implantation et l'entretien de la forêt nourricière présentent aussi un important potentiel de valorisation sociale. L'engouement pour ce nouveau concept d'agriculture urbaine à Québec connaît une hausse marquée depuis quelques années.

Plusieurs projets de forêts nourricières, portés par des citoyens, sont proposés à la Ville de Québec. Aucun projet n'a été réalisé à ce jour. Toutefois, un projet prendra racine en 2020 près du marais Bellevue à Lac-Saint-Charles sur un terrain récemment acquis par la Ville. La forêt sera aménagée par Agiro (anciennement l'APEL) et l'organisme Regroupement Actions Familles à Lac-Saint-Charles (RAFAL), puis elle sera entretenue et animée par RAFAL.

Il est envisagé qu'une partie des récoltes viennent en aide aux familles plus démunies du secteur. La Ville de Québec propose d'en faire un projet-pilote duquel découlera un cadre d'analyse et de gestion permettant d'orienter la création d'autres forêts nourricières et de maximiser leur viabilité. La viabilité d'un tel projet dépend autant d'une judicieuse sélection du terrain que d'une mobilisation citoyenne autour de la gestion, de l'entretien et de l'animation du site⁵.

NOTRE ENGAGEMENT

Intégrer les nouvelles pratiques d'agriculture urbaine dans les parcs et autres lieux publics et s'assurer que tous les projets auxquels prend part la Ville soient des succès et aient des retombées positives pour la communauté.

Pour réussir, la Ville doit développer son expertise et se doter de cadres de gestion aptes à soutenir ces nouveaux types d'aménagement.

4 ARBRE-ÉVOLUTION, COOP DE SOLIDARITÉ. *Mieux comprendre et encadrer les forêts nourricières en milieu urbain*. Guide à l'attention de la Ville de Québec. Automne 2019, 21 p.

5 *Ibid.*, p. 19

LES ACTIONS

2020 - 2025

L'apiculture municipale

- > Augmenter la visibilité et la portée éducative de la production et des dons de miel municipal.

La serre de production

- > Élaborer un cadre de gestion concernant l'aménagement de serres sur les propriétés municipales.
- > Soutenir une demande de réalisation d'un projet d'implantation et de gestion d'une serre par un organisme reconnu. Évaluer les retombées, les impacts et la reproductibilité de ce projet-pilote.

La forêt nourricière

- > Collaborer au projet d'aménagement d'une forêt nourricière au Marais Bellevue et documenter toutes les étapes de la réalisation.
- > Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion d'un projet de forêt nourricière afin d'assurer le succès des projets effectués sur des propriétés municipales.
- > Produire et diffuser un document d'information sur les bonnes pratiques d'aménagement de forêts nourricières.



Axe 4

L'appui aux initiatives citoyennes

Je récolte ce que tu as semé!

Le soutien et l'encadrement des initiatives citoyennes dans l'espace privé et public

La Ville de Québec souhaite donner un élan aux initiatives citoyennes de plantation et de cueillette en libre-service de nourriture à partager. Entretien généralement par des bénévoles, ces espaces comestibles peuvent prendre différentes formes : aménagement paysager comestible sur la place publique, petit potager sur le parterre d'un édifice municipal, bac de culture dans les places éphémères, etc. Un des mouvements reconnus est celui des Incroyables comestibles⁶.

Toujours dans l'optique de favoriser la plantation par les citoyens sur la place publique, le permis de végétaliser est une formule intéressante permettant de manière officielle le verdissement des espaces municipaux par les citoyens. En plus de permettre l'implantation de plantes potagères destinées à être récoltées, le permis de végétaliser peut aussi servir à augmenter la canopée et la biodiversité du milieu grâce à la plantation de fleurs, d'arbustes et d'arbres.

S'inspirant d'autres municipalités, la Ville de Québec souhaite établir les besoins appropriés à son contexte et élaborer un processus de soutien et d'encadrement des initiatives du milieu. Cela passe par la reconnaissance et la diffusion de l'information concernant les bénéfices ainsi que par un soutien pour le déploiement de tels mouvements.

Le programme de subvention à l'aménagement de jardins partagés

Ce programme, élaboré en 2019, permet à la Ville de compléter son offre de service en matière de jardins partagés sur des propriétés non municipales. Il permet non seulement d'augmenter le nombre de citoyens ayant accès à un espace de jardinage, mais aussi d'améliorer les conditions de vie des citoyens en facilitant l'accès aux aliments sains, en réduisant l'insécurité alimentaire et en brisant l'isolement social.

La Ville entend donc poursuivre cette initiative afin de favoriser la réalisation d'autres jardins issus du milieu.



Aménagement d'un jardin éducatif à la garderie Le ranch des amis

Photo : Garderie Le ranch des amis

⁶ Les incroyables comestibles du Québec. [icquebec.org].

La réappropriation temporaire de terrains vagues municipaux

Un terrain vague, vacant ou sous-utilisé représente un terreau fertile pour la réalisation d'un projet communautaire mobilisant et valorisant dans un milieu de vie. Lorsqu'il est investi par la communauté, un terrain vague prend soudain la forme d'un lieu accueillant, alors qu'il était plutôt considéré auparavant comme un espace laissé-pour-compte.

Plusieurs mesures seront évaluées de façon à établir celles qui conviendront le mieux pour favoriser cette utilisation. Ces mesures, visant à simplifier les démarches pour l'utilisation temporaire d'un terrain, peuvent être variées : création d'un environnement réglementaire favorable, élaboration d'une politique pour faciliter la réappropriation des terrains vagues, mise en place d'un programme de subvention, etc.

NOTRE ENGAGEMENT

Soutenir davantage les projets citoyens d'agriculture urbaine réalisés dans l'espace privé comme dans l'espace public.

Pour ce faire, la Ville entend être un partenaire facilitateur pour ces projets en mettant en place des mesures de soutien.

LES ACTIONS 2020 - 2025

Le soutien et l'encadrement des initiatives citoyennes dans l'espace privé et public

- > Identifier les secteurs et types de lieux propices à être aménagés par la collectivité.
- > Établir et développer les mécanismes de soutien aux initiatives citoyennes.

Le programme de subvention à l'aménagement de jardins partagés

- > Poursuivre les appels de projets du Programme de subvention pour l'aménagement de jardins partagés.

La réappropriation temporaire de terrains vagues municipaux

- > Instaurer des mesures favorisant la réappropriation temporaire de terrains vagues municipaux.



Axe 5

La protection de l'environnement et de la biodiversité en ville

Je vis dans une ville qui s'engage envers la biodiversité!

L'aménagement de milieux biodiversifiés

Affectée de manière importante par les changements climatiques, la préservation de la biodiversité s'impose de plus en plus comme priorité pour les collectivités. Par exemple, le déclin des populations d'abeilles à l'échelle planétaire a éveillé les citoyens à l'indispensable contribution des insectes pollinisateurs à la production des fruits et légumes qui se trouvent dans leurs assiettes.

La Ville de Québec a démontré sa volonté de s'y consacrer dans le cadre de son engagement comme « Ville, amie des monarques » en 2018. La Ville compte valoriser davantage la richesse écologique des espaces naturels municipaux et poursuivre la promotion et la multiplication de l'entretien d'espaces verts par fauchage écologique. La diminution de la tonte au profit du fauchage favorise la croissance de plantes indigènes, notamment l'apparition de fleurs sauvages, et augmente ainsi la biodiversité du couvert végétal. Cela favorise la création d'habitats plus favorables aux insectes et à la petite faune.

Le fauchage écologique est une pratique déjà éprouvée à la Ville. Elle gère de cette façon certains espaces naturels, par exemple, quelques zones dans le parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles. Un effort doit cependant être porté pour réduire les sites engazonnés soumis à la tonte et multiplier ainsi les aménagements de prés fleuris. La réalisation de projets-pilotes sur des plates-bandes, terre-pleins et banquettes, en association ou non avec des arbres, pour développer l'expertise est proposée.

L'usage des pesticides sur le territoire de la ville

La réduction de l'usage de pesticides est un moyen supplémentaire pour protéger la biodiversité et la santé des citoyens. Sur le territoire de l'agglomération, le règlement R.A.V.Q 359 restreint l'usage de certains pesticides dans le but de protéger l'eau potable⁷. Il s'applique sur une partie du territoire seulement. Il vise à empêcher l'application d'un pesticide, d'un engrais ou d'un compost à proximité d'une source d'approvisionnement en eau potable et de certains lacs sur le territoire de l'agglomération.

Ailleurs sur le territoire, la Ville ne réglemente pas l'usage des pesticides. Ce sont les réglementations fédérales et provinciales qui s'appliquent. Les municipalités détiennent le pouvoir d'adopter une réglementation plus restrictive en ce qui concerne l'usage de pesticides. Ainsi, certaines municipalités restreignent davantage l'utilisation de pesticides potentiellement nocifs pour la santé humaine ou pour les insectes pollinisateurs en déclin. Les enjeux portent principalement sur les néonicotinoïdes, une famille de pesticides particulièrement toxiques pour les insectes pollinisateurs comme les abeilles, et sur le glyphosate, un herbicide controversé que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé comme cancérigène probable.

La Ville de Québec souhaite déterminer les meilleurs moyens pour restreindre davantage l'usage de certains pesticides par les citoyens, les industries, les commerces et les institutions.

⁷ Règlement R.A.V.Q. 359, Règlement de l'agglomération sur les pesticides, les engrais et les composts.

Au plan réglementaire, une réflexion doit être menée pour identifier les utilisations qui pourraient faire l'objet de restrictions ainsi que les exceptions à considérer. Des activités de sensibilisation devront être intégrées à la démarche.

La Ville de Québec s'est dotée depuis 2002 d'une orientation qui restreint l'application des pesticides sur ses propriétés⁸. Elle privilégie, plutôt que les pesticides traditionnels, les méthodes écologiques comme des traitements mécaniques et les pesticides biologiques ou à faibles impacts. À quelques exceptions près, elle a banni l'utilisation des pesticides les plus nocifs pour l'environnement dans le cadre de ses travaux. Les principales exceptions sont l'utilisation du glyphosate pour le contrôle de quelques plantes nuisibles dans des sites très fréquentés. Les pratiques municipales seront considérées dans le cadre de la réflexion proposée.

Le maintien de la qualité des sols par l'économie circulaire

La terre dans laquelle poussent les fruits, les légumes et fleurs à récolter a besoin de soins pour maintenir leur productivité. Un apport régulier de matières organiques au jardin est l'action la plus importante pour maintenir la qualité des sols cultivables. La Ville de Québec souhaite contribuer à la mise en disponibilité de matières organiques de qualité. Pour ce faire, elle entend favoriser le compostage des résidus de jardinage sur place dans les jardins communautaires et collectifs où il sera possible de pratiquer le compostage communautaire. Un soutien technique sera offert pour aider les jardiniers à appliquer les bonnes pratiques. Cette action contribuera à l'atteinte de l'engagement déjà pris par la Ville dans le cadre la Vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles⁹.

Pour les matières produites en surplus qui ne peuvent être compostées sur les sites des jardins, la Ville poursuivra ses analyses pour favoriser leur recyclage.

Dans le cadre de la Vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles, la Ville a aussi pris l'engagement de se doter d'une stratégie d'économie circulaire¹⁰. Or, les feuilles mortes récoltées chaque automne par la Ville pourront servir, une fois broyées, à enrichir les sols des jardins communautaires et collectifs dans une logique d'économie circulaire. Dans la même perspective, la Ville étudiera la possibilité d'élargir cette pratique à d'autres matières comme les copeaux d'élagage et le digestat de la future usine de biométhanisation, au profit de l'agriculture urbaine.

NOTRE ENGAGEMENT

Contribuer à l'amélioration des écosystèmes urbains.

Pour y arriver, la Ville entend améliorer ses pratiques pour procurer aux citoyens des écosystèmes urbains sains et biodiversifiés plus favorables aux pratiques de l'agriculture urbaine.

8 Ville de Québec, Plan directeur de l'horticulture 2012, p.23

9 VILLE DE QUÉBEC, *Vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles*, 17 p. Tableau des actions 2018-2028, Action A-4. [ville.quebec.qc.ca].

10 *Ibid.* Action C-5

LES ACTIONS

2020 - 2025

L'aménagement de milieux biodiversifiés

- > Inventorier, augmenter au besoin et faire valoir les sites actuels de fauchage écologique par de l'affichage.
- > Mettre en œuvre des projets-pilotes et de démonstration de plates-bandes de biodiversité.

L'usage des pesticides sur le territoire de la ville

- > Proposer un plan d'action pour restreindre davantage l'utilisation des pesticides les plus nocifs pour la biodiversité et pour la santé humaine.

Le maintien de la qualité des sols

- > Favoriser le compostage des résidus de jardinage et le recyclage des matières organiques excédentaires dans les jardins communautaires et collectifs et offrir un soutien technique aux jardiniers.
- > Planifier l'approvisionnement, l'entreposage et le broyage des feuilles mortes destinées aux jardins communautaires et collectifs.



Axe 6

L'expansion de l'agriculture urbaine commerciale

J'implante à Québec ma nouvelle entreprise agricole urbaine!

Le potentiel de la ville en matière d'agriculture urbaine commerciale

L'agriculture urbaine commerciale est en plein essor au Québec¹¹. Les produits commercialisés par cette filière se multiplient : fruits et légumes, micropousses, miel, insectes, poissons, champignons, etc. Les Fermes LUFA et le jardin sur le toit d'un supermarché IGA à Montréal sont les exemples d'envergure les plus connus.

Huit entreprises agricoles urbaines, qui exploitent un ou plusieurs sites, ont été répertoriées à Québec¹². Celles-ci sont jeunes (moins de 5 ans) et la plupart sont en phase de recherche et de développement ou de consolidation. La culture maraîchère en bacs sur les toits et la culture hydroponique à l'intérieur de bâtiments sont les principaux secteurs d'activités exploités par ces entreprises. De nouvelles formes de production sont envisagées comme l'aquaponie (culture des plantes et élevage de poissons) et l'entomoculture (élevage d'insectes). L'apparition de nouvelles entreprises intéressées à s'établir à Québec laisse présager un intérêt important de développement.

Le réel potentiel sur le territoire de Québec pour l'établissement de ces entreprises demeure cependant mal connu. Quels sont les besoins de ces nouveaux producteurs et aspirants-producteurs? Quels secteurs de la ville présentent les attributs qui répondent à leurs besoins? Quels parcs industriels offrent des toits plats à la capacité portante suffisante pour être cultivables?

Au regard de ces nombreuses interrogations, la Ville désire poser un diagnostic en procédant à un recensement des besoins des producteurs et aspirants-producteurs ainsi qu'à une analyse du territoire. Un effort particulier sera accordé à l'évaluation des toits des parcs industriels.

On parle d'agriculture urbaine commerciale lorsqu'elle est un métier et une activité économique à part entière¹³. Une exploitation agricole implantée dans le périmètre urbain, qui engendre des revenus minimaux de 5 000 \$ est considérée comme commerciale et urbaine.

11 DUCHEMIN, E. ET VERMETTE, J.-P. (2019), *Portrait de l'agriculture urbaine commerciale au Québec en 2018*. Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine, 21 p.

12 AU/LAB, *Agriculture urbaine commerciale à Québec, Diagnostic et recommandations*, février 2020, p.7. Ces entreprises sont : Du toit à la table, L'agriculteur urbain, Poisson Entêté, Pousses en Ville, Urbainculteurs, La Butineuse de Vanier, Alvéole Québec et Uni-vers entomoculture inc.

13 ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC. *Agro-express*. [oaq.qc.ca].

L'aide aux entrepreneurs agricoles urbains

Le principal frein au démarrage d'un projet d'agriculture urbaine est l'accès à des espaces de qualité¹⁴. Or, le territoire de Québec est parsemé de friches urbaines, industrielles et agricoles, qui pourraient servir d'espaces de production. La Ville peut jouer un rôle de vecteur pour des projets du genre en mettant à la disposition d'entrepreneurs agricoles ses terrains ou ceux de propriétaires fonciers intéressés à participer. La bonne façon de favoriser ce maillage entre propriétaires et entrepreneurs doit être identifiée. Un appel de projets, comme celui des Parisculteurs dans la capitale française, représente une manière éprouvée de le faire.

Plusieurs grandes villes nord-américaines ont adopté au cours des dernières années des incitatifs afin de favoriser l'implantation de projets d'agriculture urbaine sur des friches urbaines et sur des toits¹⁵. Cela prend souvent la forme d'allégement fiscal ou de subvention. Les freins et occasions pouvant être rencontrés par les producteurs seront étudiés afin de déterminer quelle est la meilleure façon de les aider.

La Ville de Québec, par l'entremise de son Service du développement économique et des grands projets, procure déjà diverses mesures de soutien et de référencement aux gens d'affaires, dont peuvent profiter les entrepreneurs¹⁶.

L'adaptation et la vulgarisation de la réglementation

Avec les quelques modifications récentes apportées à sa réglementation d'urbanisme, la Ville de Québec dispose déjà d'un cadre réglementaire propice au développement d'entreprises d'agriculture urbaine. Toutefois, le cadre pourrait être moins rigide à l'égard de l'implantation de serres sur les toits. Actuellement, la réglementation autorise la construction et l'exploitation d'une serre de culture maraîchère sur le toit à condition qu'elle soit associée à un usage de la classe Commerce à incidence élevée ou de la classe Industrie, dans quelques zones seulement. Un assouplissement est requis pour le permettre aussi pour les autres types de commerces. Cependant, les serres sur les toits ne devront pas être permises près des habitations afin d'éviter tout problème de nuisance (bruit, lumière).

Certains ajustements doivent aussi être apportés pour favoriser la vente de produits maraîchers (cultivés directement au sol ou dans une serre sur le terrain ou sur le toit) afin de mieux répondre aux besoins des entreprises tout en favorisant une bonne cohabitation des usages.

Cela dit, la nécessité de vulgariser les dispositions réglementaires au sein d'outils d'information accessibles aux entrepreneurs agricoles urbains se fait ressentir afin de les outiller et de favoriser leur implantation à Québec.

14 AU/LAB, Agriculture urbaine commerciale à Québec, Diagnostic et recommandations, février 2020, p.33

15 Ibid, p.21

16 VILLE DE QUÉBEC. *Gens d'affaires*. [ville.quebec.qc.ca].

NOTRE ENGAGEMENT

Devenir un milieu plus favorable à l'implantation d'entreprises agricoles commerciales en milieu urbain.

Pour y parvenir, la Ville de Québec s'engage à adapter sa réglementation et à identifier les meilleurs outils pour encourager les entrepreneurs agricoles urbains à s'implanter sur son territoire.

LES ACTIONS 2020 - 2025

Le potentiel de la ville en matière d'agriculture urbaine commerciale

- Recenser les pratiques en agriculture urbaine commerciale et analyser les besoins pour chacune.
- Identifier les secteurs de la ville propices à l'implantation d'entreprises d'agriculture urbaine commerciale.
- Procéder à des études de préanalyse de portance des toits des parcs industriels et des espaces d'innovation pour l'aménagement de jardins maraîchers et l'installation de serres.

L'aide aux entrepreneurs agricoles urbains

- Mettre en place une stratégie de maillage entre les propriétaires fonciers et les entrepreneurs agricoles urbains.
- Explorer les mesures incitatives visant à encourager la réalisation de projets d'agriculture urbaine commerciale.

L'adaptation et la vulgarisation de la réglementation

- Assouplir la réglementation afin d'autoriser davantage de secteurs où des serres sur les toits pourraient être implantées.
- Autoriser la vente de produits maraîchers issus de la production en serre sur le toit ou cultivés au sol.
- Vulgariser les dispositions réglementaires en matière d'agriculture urbaine commerciale par le biais d'outils d'information accessibles aux entrepreneurs agricoles urbains.



Axe 7

Le développement de marchés de proximité

J'achète local et frais au marché public!

Le soutien aux marchés publics et à la mise en marché de proximité

La mise en marché de proximité implique qu'il y a au plus un intermédiaire entre le consommateur de l'aliment et celui qui l'a produit. Un recensement récent fait état de 125 initiatives ou organisations de mise en marché de proximité sur le territoire de la ville de Québec¹⁷. Bien que ce portrait ne soit pas exhaustif, il met en lumière la variété de formes que peut prendre un marché de proximité.

La Ville de Québec a investi 30 M\$ au cours des dernières années dans l'aménagement du Grand Marché de Québec et du Marché public de Sainte-Foy. Elle dispose aussi d'un programme d'aide financière pour les marchés publics de quartier. Le soutien offert par la Ville est apprécié des acteurs engagés dans la mise en marché de proximité¹⁸. Dorénavant, les efforts devront être mis pour faciliter la mise en œuvre et la consolidation de ces diverses initiatives.

Les producteurs peinent à trouver du personnel pour tenir leurs kiosques ce qui occasionne un enjeu de recrutement d'exposants pour occuper les marchés publics. Les marchés de quartier sont aussi confrontés à des défis d'ordre logistique comme le montage, le démontage et l'entreposage des équipements.

Il devient important de développer de nouveaux services de soutien pour aider ces marchés. Cela implique notamment de favoriser le partage de services entre les acteurs.

La promotion et le rayonnement des initiatives de mise en marché de proximité et d'accès aux aliments sains et locaux

Plusieurs événements publics¹⁹ font la promotion des produits du terroir et de l'alimentation locale à Québec, contribuant ainsi à sensibiliser la population au travail des artisans de l'alimentation de proximité. Des efforts supplémentaires peuvent être fournis pour améliorer la promotion et le rayonnement de ces initiatives et fidéliser les consommateurs. Les mesures proposées concernent la diffusion d'activités de promotion des marchés publics et virtuels ainsi que la possibilité d'instaurer un circuit de vitrines illustrant les différentes composantes du système alimentaire local.

L'agriculture urbaine joue plusieurs rôles dans la sécurité alimentaire, laquelle réfère à l'accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive. La Ville de Québec peut contribuer à en multiplier les impacts positifs, notamment pour les populations les plus vulnérables. Elle propose d'encourager la mise en place d'un panier de dons d'aliments récoltés dans les jardins communautaires et collectifs.

¹⁷ Selon 8 catégories: commerces, événements, kiosques fermiers, marchés publics, marchés en ligne, marchés mobiles, paniers fermiers et restaurants.

¹⁸ VIVRE EN VILLE. *Portrait de la mise en marché de proximité à Québec. Recensement, analyse, constats et recommandations. Rapport final, 2019, 20 p.*

¹⁹ Dont Québec Exquis!, Foodcamp, Destination gourmande et la Fête des semences et de l'agriculture urbaine de Québec

NOTRE ENGAGEMENT

Rapprocher les producteurs des consommateurs et donc l'accès à des produits frais et locaux pour les citoyens de Québec en accordant une attention particulière aux secteurs les moins bien servis et aux populations vulnérables.

Dans ce domaine, la Ville s'engage à continuer de soutenir les initiatives de mise en marché de proximité et à adapter sa réglementation. Elle participera aussi à la promotion de l'achat local.

LES ACTIONS 2020 - 2025

Le soutien aux marchés publics et à la mise en marché de proximité

- Bonifier le soutien technique de la Ville aux marchés publics de quartier pour mieux les accompagner dans la mise en œuvre de leurs activités.
- Encourager les marchés publics de quartier à mutualiser leurs actions et leurs services par le biais du programme d'aide financière pour les marchés publics.

La promotion et le rayonnement des initiatives de mise en marché de proximité et d'accès aux aliments sains et locaux

- Faire la promotion de l'achat local et des marchés publics et virtuels.
- Recenser les projets d'intérêt en agriculture urbaine et évaluer la pertinence de développer un circuit de vitrines illustrant les différentes composantes du système alimentaire local.
- Encourager la mise en place d'un panier de dons d'aliments cultivés dans les jardins communautaires et collectifs.

LA MISE EN ŒUVRE

Le plan d'action en agriculture urbaine propose une démarche axée sur la diversité. Celle-ci se traduit par la reconnaissance de nouvelles pratiques et façons de faire. Elle repose sur une vision révisée du partage des responsabilités et de l'utilisation de l'espace et sur une plus grande ouverture de l'administration municipale envers les divers partenaires engagés sur le terrain, en particulier les citoyens.



Les actions se répartissent selon les types suivants :



Des ajustements réglementaires

(ex. : serres sur les toits, vente de produits)



Des projets-pilotes d'aménagement et l'élaboration de cadres de gestion

(ex. : forêt nourricière, serriculture, plate-bande de biodiversité)



Des portraits et des études

(ex. : recensement des ruches, pertinence et faisabilité de restreindre l'utilisation de certains pesticides, portance des toits dans certains parcs industriels)



Des mesures d'incitation et de soutien

(ex. : jardins partagés, réappropriation temporaire de terrains vagues, compostage dans les jardins, marchés publics)



Des mesures pour optimiser la gestion courante des jardins existants

(ex. : cadre de gestion et de soutien aux organismes exploitant des jardins et mise en place d'une table de concertation)



Des activités d'information, de promotion et de formation

(ex. : jardin de biodiversité, garde de poules, achat local, circuit de vitrines de l'agriculture urbaine, répertoire de ressources, vulgarisation des dispositions réglementaires)

Le présent plan propose une série d'actions réalisables d'ici 2025 en tenant compte des ressources disponibles. Leur mise en œuvre incombera à différents services et divisions de l'organisation municipale, ainsi qu'à certains partenaires externes.

La Ville peut mettre en œuvre des actions par elle-même à partir de ses fonds propres. Elle entend par ailleurs rester à l'affût de nouvelles occasions de financement en provenance des secteurs publics et privés.

Une fois le présent document soumis à la consultation publique, la Ville produira le Plan d'action en agriculture urbaine. Celui-ci proposera un calendrier détaillé des actions à entreprendre, présentera les responsabilités des divers intervenants pour leur mise en œuvre et indiquera les modalités de suivi des résultats.

La mobilisation des organisations présentes sur le territoire pour la réalisation de certaines actions, dans la mesure de leur mission et de leurs compétences, permettra d'augmenter la portée de la démarche. Enfin, la formation d'une table de concertation réunissant des acteurs municipaux et des intervenants de la communauté est proposée pour faire le suivi du plan d'action.

ANNEXE



ANNEXE 1 - TABLEAU DES ACTIONS

AXE 1 - LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE URBAINE PAR LES CITOYENS SUR LEURS PROPRIÉTÉS
L'aménagement de potagers au sol, en serre ou sur un toit
> Produire et diffuser des fiches d'information sur les bonnes pratiques de jardinage au sol, en serre et sur un toit.
L'élevage d'abeilles
<ul style="list-style-type: none"> > Réaliser un portrait de la présence de ruches sur le territoire de la ville, basé sur un enregistrement volontaire des ruches. > Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion municipal de l'apiculture urbaine favorisant le développement d'une pratique écoresponsable. > Produire et diffuser des fiches d'information sur les abeilles, les exigences de gestion d'une ruche et l'importance de diversifier les plantes sur son terrain.
La garde de poules
> Rédiger et diffuser un document d'information sur la garde de poules.
L'aménagement de jardins de biodiversité
<ul style="list-style-type: none"> > Reconnaître et démontrer la valeur des jardins de biodiversité par la mise en place d'un programme de reconnaissance ou l'adoption d'une certification. > Faire connaître au sein de la population la certification octroyée par Espace pour la vie pour la première oasis à monarques de la Ville aménagée à la Maison de la littérature.
AXE 2 - L'OFFRE MUNICIPALE EN JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS
L'augmentation de l'offre en espaces de jardinage
<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre les investissements concernant la création de nouveaux jardins. <ul style="list-style-type: none"> » Développer et appliquer des outils d'analyse du territoire pour favoriser l'aménagement de jardins dans les secteurs en ayant le plus besoin. » Créer un catalogue de terrains municipaux disponibles présentant un potentiel pour l'aménagement de nouveaux jardins. » Élaborer et mettre en œuvre des nouveaux standards d'aménagement des jardins municipaux. > Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à agrandir et réaménager des jardins existants pour augmenter le nombre de jardins disponibles. > Effectuer une étude de besoins et de faisabilité pour la création d'un jardin communautaire ou collectif municipal à l'intérieur d'un bâtiment.
L'harmonisation de la qualité du service offert
<ul style="list-style-type: none"> > Élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre de gestion et de soutien municipal aux organismes exploitant un jardin communautaire ou un jardin collectif. > Mettre sur pied une table de concertation des organismes exploitant des jardins communautaires et collectifs municipaux.
AXE 3 - L'INTÉGRATION DES NOUVELLES PRATIQUES DANS LES PARCS ET AUTRES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE
L'apiculture municipale
> Augmenter la visibilité et la portée éducative de la production et des dons de miel municipal.
Les serres de production
<ul style="list-style-type: none"> > Élaborer un cadre de gestion concernant l'aménagement de serres sur les propriétés municipales. > Soutenir une demande de réalisation d'un projet d'implantation et de gestion d'une serre par un organisme reconnu. Évaluer les retombées, les impacts et la reproductibilité de ce projet-pilote.
La forêt nourricière
<ul style="list-style-type: none"> > Collaborer au projet d'aménagement d'une forêt nourricière au Marais Bellevue et documenter toutes les étapes de la réalisation. > Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion d'un projet de forêt nourricière afin d'assurer le succès des projets effectués sur des propriétés municipales. > Produire et diffuser un document d'information sur les bonnes pratiques d'aménagement de forêts nourricières.

ANNEXE 1 - TABLEAU DES ACTIONS

AXE 4 - L'APPUI AUX INITIATIVES CITOYENNES
Le soutien et l'encadrement des initiatives citoyennes dans l'espace privé et public
<ul style="list-style-type: none"> > Identifier les secteurs et les types de lieux propices à être aménagés par la collectivité. > Identifier et développer les mécanismes de soutien aux initiatives citoyennes.
Le programme de subvention à l'aménagement de jardins partagés
<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre les appels de projets du programme de subvention à l'aménagement de jardins partagés sur des propriétés autres que municipales.
La réappropriation temporaire de terrains vagues municipaux
<ul style="list-style-type: none"> > Instaurer des mesures favorisant la réappropriation temporaire de terrains vagues municipaux.
AXE 5 - LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ EN VILLE
L'aménagement de milieux biodiversifiés
<ul style="list-style-type: none"> > Inventorier, augmenter au besoin et faire valoir les sites actuels de fauchage écologique par de l'affichage. > Mettre en œuvre des projets-pilotes et de démonstration de plates-bandes de biodiversité.
L'usage des pesticides sur le territoire de la ville
<ul style="list-style-type: none"> > Proposer un plan d'action pour restreindre davantage l'utilisation des pesticides les plus nocifs pour la biodiversité et pour la santé humaine.
Le maintien de la qualité des sols
<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser le compostage des résidus de jardinage et le recyclage des matières organiques excédentaires dans les jardins communautaires et collectifs et offrir un soutien technique aux jardiniers. > Planifier l'approvisionnement, l'entreposage et le broyage des feuilles mortes destinées aux jardins communautaires et collectifs.
AXE 6 - L'EXPANSION DE L'AGRICULTURE URBAINE COMMERCIALE
Le potentiel de la ville en matière d'agriculture urbaine commerciale
<ul style="list-style-type: none"> > Recenser les pratiques en agriculture urbaine commerciale et analyser les besoins pour chacune. > Identifier les secteurs de la ville propices à l'implantation d'entreprises d'agriculture urbaine commerciale. > Procéder à des études de préanalyse de portance des toits des parcs industriels et des espaces d'innovation pour l'aménagement de jardins maraîchers et de serres.
L'aide aux entrepreneurs agricoles urbains
<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en place une stratégie de maillage entre les propriétaires fonciers et les entrepreneurs agricoles urbains. > Explorer les mesures incitatives visant à encourager la réalisation de projets d'agriculture urbaine commerciale.
L'adaptation et la vulgarisation de la réglementation
<ul style="list-style-type: none"> > Assouplir la réglementation afin d'autoriser davantage de secteurs où des serres sur les toits pourraient être implantées. > Autoriser la vente de produits maraîchers issus de la production en serre sur le toit ou cultivés au sol. > Vulgariser les dispositions réglementaires en matière d'agriculture urbaine commerciale par le biais d'outils d'information accessibles aux entrepreneurs agricoles urbains.

ANNEXE 1 - TABLEAU DES ACTIONS

AXE 7 - LE DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉS DE PROXIMITÉ
Le soutien aux marchés publics et à la mise en marché de proximité
<ul style="list-style-type: none"> > Bonifier le soutien technique de la Ville aux marchés publics de quartier pour mieux les accompagner dans la mise en œuvre de leurs activités. > Encourager les marchés publics de quartier à mutualiser leurs actions et leurs services par le biais du programme d'aide financière pour les marchés publics.
La promotion des initiatives de mise en marché de proximité et d'accès aux aliments sains et locaux
<ul style="list-style-type: none"> > Faire la promotion de l'achat local et des marchés publics et virtuels. > Recenser les projets d'intérêt en agriculture urbaine et évaluer la pertinence de développer un circuit de vitrines illustrant les différentes composantes du système alimentaire local. > Encourager la mise en place d'un panier de dons d'aliments cultivés dans les jardins communautaires et collectifs.
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"> > Initier la formation d'une table de concertation sur l'agriculture urbaine.

